



FACILITEZ VOTRE CRÉATION D'ENTREPRISE

Bulletin de don 2015 au fonds de dotation entrepreneurial d'Alexis

Bulletin à compléter et à retourner au fonds de dotation entrepreneurial d'ALEXIS
5, rue Alfred Kastler - Zone Saint Jacques II - 54320 Maxéville.

Personne physique

Je, soussigné :

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Pays :

Téléphone : Mail :

Je fais don au fonds de dotation entrepreneurial d'ALEXIS-Lorraine de la somme de :

50 € (soit 17 € après déduction fiscale)* 200 € (soit 68 € après déduction fiscale)*

100 € (soit 34 € après déduction fiscale)* Autres montants :€

par chèque libellé au fonds de dotation entrepreneurial d'ALEXIS-Lorraine.

* Le calcul de cette déduction fiscale concerne les particuliers imposables (qui peuvent déduire 66 % du montant de leur don sur leur revenu)

Fait à, le

Signature du donateur

Personne morale (société, association)

Je, soussigné :

Dénomination : Forme juridique :

Adresse du siège social :

Code postal : Ville :

Pays :

Représentant légal :

Agissant en tant que :

Téléphone : Mail :

Je fais don au fonds de dotation entrepreneurial d'ALEXIS-Lorraine de la somme de :

500 € (soit 200 € après déduction fiscale)* 5000 € (soit 2000 € après déduction fiscale)*

1000 € (soit 400 € après déduction fiscale)* Autres montants :€

par chèque libellé au fonds de dotation entrepreneurial d'ALEXIS-Lorraine.

* Vous êtes une entreprise ou une association payant l'impôt sur les sociétés, cette déduction fiscale est de 60 % (dans certaines limites).
Article 200 et 238 bis du Code Général des Impôts.

Fait à, le

Signature du donateur

Fonds de dotation entrepreneurial d'ALEXIS-Lorraine

Siège social : 5 rue Alfred Kastler - 54320 Maxéville - Tél. : 03 83 92 30 70 - Fax : 03 83 92 30 71 - Mail : Contact@Alexis.fr
Publication n°2215 au Journal Officiel, parue le 23 juin 2012. Déclaré à la préfecture de Meurthe et Moselle, le 06 juin 2012

Contact

03 83 92 30 70

contact@alexis.fr

www.alexis.fr



www.fondsdedotation-entrepreneurial.fr